



Sur les Rives du Rombach



Dans ce numéro :

- Bilan 2006 et projets 2007.
- Ca s'est passé il y a 100 ans.
- Les décisions du conseil municipal.
- Info diverses
- Le regroupement pédagogique intercommunal.
- Histoire : les commerces en 1900.
- Les événements marquants.
- Améliorations pastorales
- Page « environnement »
- Nos joies, nos peines

AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2006	page 4
Les investissements réalisés en 2006	page 5
Les budgets primitifs de 2007	page 6
Les investissements prévus en 2007	page 7
Ca s'est passé il y a 100 ans !	page 9
Rapport 2006 sur l'eau et l'assainissement et le SPANC	page 10
Les décisions du conseil municipal	page 12
Les tarifs des services communaux	page 19
Nouveaux services	page 21
Informations diverses	page 22
Le regroupement pédagogique intercommunal	page 24
Histoire : Les commerces en 1900	page 25
Les événements marquants	page 26
Les améliorations pastorales	page 29
Jeux : à la découverte du village	page 30
Maisons fleuries	Page 31
Circulation en forêt	Page 31
Nos joies, nos peines	page 32

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Robert STOUVENOT	Finance, Gros travaux, Camping, Associations
2ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Cadre de Vie, Documents d'Urbanisme
3ème adjoint	Richard MARCHAL	Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries
4ème adjoint	Mireille BOUBEL	Social, Fêtes, Scolaire

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 8h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°26

Directeur de la publication : Jean Luc Fréchart

Comité de rédaction : EP, MB, BK, RS, RD, JLF

Photos : Roselyne Diaz, Jean Luc Fréchart

Impression : Im'serson





Le Mot Du Maire

Le Mot Du Maire

La France à nouveau en marche ?

Il est encourageant de voir, depuis les dernières élections présidentielles, une réappropriation de certaines valeurs, valeurs que notre société avait quelque peu oublié. Dans notre société trop médiatique et très individualiste, il est facile de perdre le sens de bien des valeurs fondamentales qui sont pourtant les fondements de notre société.. Le travail a retrouvé ses lettres de noblesse. La morosité, le manque d'enthousiasme qui gangrenaient la France se sont envolés... mais pour combien de temps ? Le sens donné par chacune et chacun d'entre nous à ces valeurs est fragile et s'en trouve balayé aux premières polémiques. Et pourtant, une nation n'est forte que grâce aux hommes et aux femmes qui la composent et la font vivre jour après jour, semaine après semaine, année après année en sachant relever les défis qui s'interposent. Le chemin n'est pas facile. Notre pays a besoin de cohésion pour conserver sa place au sein de la dynamique européenne et des échanges mondiaux.

Notre vallée n'est pas en reste. Le Val d'Argent est lui aussi en quête de vitalité, de développement, tant du point de vue économique que touristique où nous devons trouver notre place au sein de notre belle région d'Alsace. Le label de ville et pays d'art et d'histoire, avec une forte valorisation de notre environnement et de notre patrimoine autant social que bâti, va nous y aider de même que la réalisation de grands projets touristiques comme Tellure ou la Maison Européenne du Patchwork et des arts textiles. Mais cela ne suffira pas, pour y arriver, nous aurons besoin de solidarité et de cohésion. Nous devons porter, tous ensemble, un message attractif et accueillant. C'est dans cet esprit que nous avons inauguré cette année cinq habitations légères de loisir qui offrent de nouvelles perspectives de développement touristique et d'accueil.

Dans notre village, de nouveaux habitants s'installent. Prenons garde à conserver un état d'esprit villageois. Des fêtes de quartiers existent, il faut les développer et apprendre à se connaître. Notre fête en Val d'Argent est également un symbole de partage, de solidarité et de fraternité. Nous nous souvenons que c'est grâce à un bel élan de solidarité que nos associations rombéchates ont relevé le défi, il y a plus de 20 ans, d'organiser cette belle manifestation, cette belle fête en Val d'Argent. Qu'elles en soient remerciées !

A toutes et à tous, bonne lecture et bonnes vacances !

Très cordialement

Jean-Luc Fréchar

Jean-Luc Fréchar

Maire de Rombach le Franc





Les chalets mis en place au camping « Les Bouleaux »

Le Bilan Financier de 2006

Le Bilan Financier de 2006

1 549 650 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,
1 365 249 € réalisés dont 644 151 € pour des travaux d'investissement,
1 585 000 € de prévision en recette,
1 486 511 € réalisés soit un excédent de 121 262 €.

D'un excédent prévisible de 35 350 €, les comptes de 2005 se soldent par un excédent global de plus de 120 000 €

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 226 437 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 105 384 € soit un excédent réel de 121 053 €

Au niveau des résultats, on retiendra :

- Malgré une augmentation sensible des ventes, le résultat net de la forêt après impôts n'est que de 30 000 € soit 15 000 € de moins qu'en 2005
- Une dette en diminution car l'emprunt prévu n'a pas été réalisé
- Des produits fiscaux en diminution suite au dégrèvement de 20% du foncier agricole non bâti. Cette perte est compensée, pour l'instant, par l'état
- Des coûts énergétiques (gazole et fioul) toujours élevés
- Des travaux d'investissement pour 182 525 €

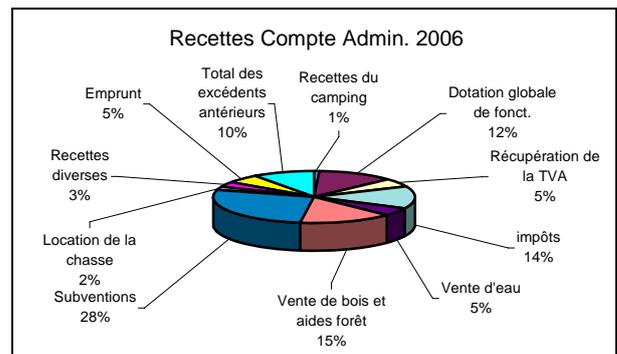
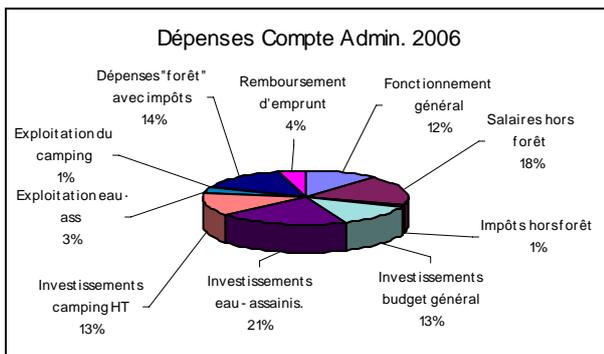
Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 68 399 €. Compte tenu des besoins en investissement, l'excédent réel est de 17 873 €. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation constante pour 45 612 €
- des ventes d'eau en légère diminution pour 74 592 €
- des travaux pour 285 000 € concernant principalement les collecteurs de transit intercommunaux

Le **compte administratif du budget camping** se solde, quant à lui, par un léger excédent d'exploitation de 906 € et un besoin de 19 795 € en investissement suite à la mise en place des chalets. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 13 116 € dont 3000 € de travaux d'entretien effectués en régie
- des recettes pour 14 022 €
- le solde des investissements des chalets pour 176 626 €

Par ailleurs, le **budget CCAS** dégage un excédent de 1224 €



Les Principaux Investissements de 2006

Les Principaux Investissements de 2006



Travaux de mise en souterrain des réseaux place des fêtes

TRAVAUX DE VOIRIES

Chemin Bestegoutte	36088.61
Chemin de Gelingoutte	27153.36
Place des fêtes	27866.80

TRAVAUX DE BATIMENTS

Services techniques place de fêtes	14769.40
Maison forestière	1190.93

EQUIPEMENTS DIVERS

Outillage	1000.32
Entretien des registres d'état civil	1134.08
Achat d'une armoire anti feu pour les archives	3705.21
Rénovation des cloches	6673.08
Equipement informatique	1643.04

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Mobilier urbain	843.73
Eclairage de Noël	1318.53
Améliorations pastorales	23936.25
Extension de l'éclairage public route de la Hingrie (réalisation fin 2005)	29955.62

CULTURE ET LOISIR

Livres et matériels pour écoles	3349.53
Achat d'une friteuse pour les associations	1000.00

TOURISME

Mise en place de chalets (2 ^{ème} année)	176626.12
---	-----------

ASSAINISSEMENT

Raccordement sur Sélestat et canalisation intercommunale entre Musloch et Lièpvre	285000.00
---	-----------

Tous ces investissements se chiffrent à 644 151 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 47 848 € au budget général et pour 12 661 € au budget eau assainissement.

Deux emprunts ont été réalisés en 2006 :

- 40 000 € sur 87 000 € prévu pour l'assainissement
- 40 000 € sur 75 000 € prévu pour le camping

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 406 314 € d'aide du département du haut Rhin, de la région Alsace, de l'agence de l'eau, de l'état et de l'Europe.



Eclairage public rue de Pierreusegoutte



Pose d'enrobés dans le vallon de Bestegoutte



Les Budgets de 2007

Les Budgets de 2007



Nouvel éclairage public rue du Couty

1 262 900 € de dépenses, tous budgets confondus
1 237 200 € de recettes soit un excédent prévisible
de 25 700 €
avec 470 200 € de travaux d'investissement
programmés dont
116 400 € de travaux d'assainissement.

Le budget général 2007

Il s'équilibre à **725 000 €** en section de fonctionnement dont **90 000 €** de prélèvement pour investissement et à **500 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables.
- Un produit fiscal attendu de 162 000 €.
- Un budget prévisionnel de l'exploitation forestière de 154 300 € affichant un léger excédent avec 175 000 € de prévision de vente de bois.
- Des investissements pour 349 800 €, plus importants qu'en 2005 grâce aux bons résultats de l'exploitation forestière dont 68 800 € pour les voiries, 140 000 € pour les bâtiments, 12 000 € en équipement divers et 84 000 € pour le cadre de vie (éclairage et ouverture des paysages).
- Un emprunt de 157 800 € dont 100 000 € de report de 2006. La dette par habitant sera en légère augmentation à 560 € contre 535 € en 2006.
- Des aides escomptées pour 117 000 € et 30 000 € de récupération de T.V.A.

Le budget eau assainissement 2007

Il s'équilibre à **105 000 €** en section d'exploitation sans de prélèvement pour investissement et à **197 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une redevance d'eau et d'assainissement communale par m³ sans augmentation depuis de nombreuses années.
- Des investissements pour **17 800 €** concernant la dernière tranche du raccordement sur Sélestat et les travaux sur le collecteur rue du Général de Gaulle.
- La prise en compte pour la première fois du coût du traitement des boues fixé à 0.69 € HT/m³ soit un coût global (station et traitement) de 0.90 € TTC/m³
- Un emprunt de **40 000 €** de report de 2006 .
- La dette par habitant était de 137 €. Avec cet emprunt, elle passera à 170 €.

Le budget « Camping » 2007

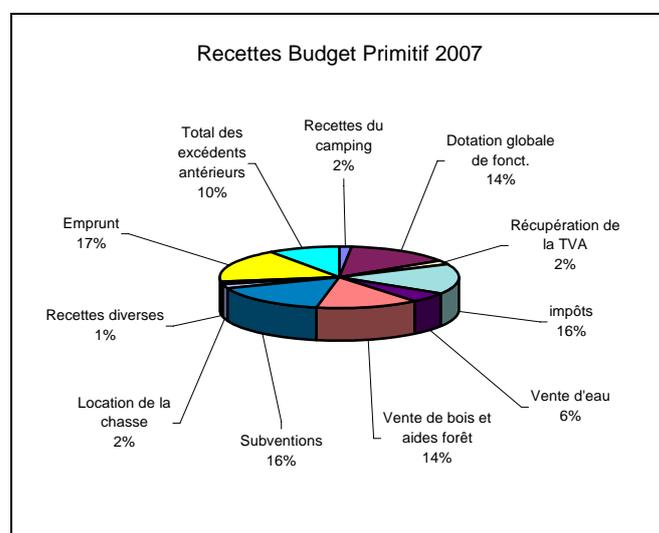
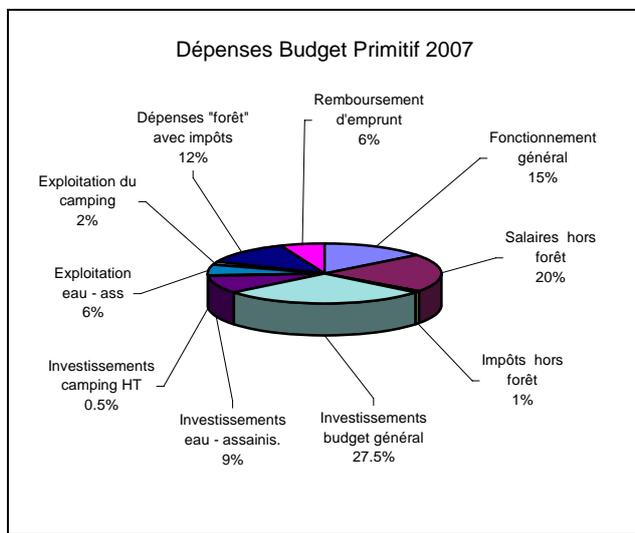
Il s'équilibre à **22 000 €** en section d'exploitation dont **3 000 €** de prélèvement pour investissement et **28 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des investissements pour **4 000 €** pour des travaux paysagers.
- Un emprunt de **25 000 €** de report de 2006.

Le budget CCAS 2007

Le montant de ce budget est de 3200 € dont 800 € de prévision d'aide aux personnes en difficulté. La grande partie de ce budget est consacrée aux actions en faveur de nos anciens.





Les Principaux Investissements Prévus en 2007 et leurs Coûts

Les Principaux Investissements Prévus en 2007 et leurs Coûts

Programme	Coût prévisionnel	Aides prévues
Chemin de Naugigoutte	43800	10000
Parking Espace R Hestin	15000	2200
Sentier de la Biaise (réfection de mur)	15000	8000
TOTAL VOIRIE	73800	20200
Réhabilitation mairie-école	135000	26000
Divers travaux de bâtiments	12000	6800
Etude chauffage bois	3000	2000
TOTAL BATIMENT	150000	34800
Outillage	1000	
Registres d'état civil	1000	
Uniformes Musique Ceacilia	2000	
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	4000	
Eclairage et réseaux secs au Couty	57000	10000
Amélioration pastorale	23000	37000
Mobilier urbain et éclairage de Noël	4000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	84000	47000
Finition Place des fêtes	10000	
Acquisition de matériels pour les écoles	2000	
TOTAL CULTURE LOISIR	12000	
Achat de plants forestiers	4000	
Travaux sur chemins forestiers	27000	13800
TOTAL FORET	31000	13800
Travaux de finitions et d'agréments	4000	
TOTAL CAMPING	4000	
Assainissement du Feignet	17000	4400
Raccordement sur Sélestat (dernières factures)	87800	80000
Travaux divers	11600	
TOTAL ASSAINISSEMENT	116400	84400



Au total, 349 800 € de travaux sur le budget général, 116 400 € en Assainissement et 4 000 € sur le budget du camping. Des aides diverses pour 201 400 € sont attendues. Par ailleurs, un emprunt global de 222 800 € est prévu. (157 800 € au budget général, 40 000 € en assainissement et 25 000 € pour le camping). A noter seulement 57 800 € de nouvel emprunt au budget général. Pour les autres budgets, il s'agit de reste à réaliser inférieurs aux programmations budgétaires. La dette reste stable à moins de 600 € par habitant.

Zoom sur quelques réalisations et projets

Zoom sur quelques réalisations et projets

1. Travaux de voirie

- Un tapis d'enrobé recouvre les chemins de Bestégoutte et de Gelingoutte. Pour 2007, la partie haute du chemin de Naugigoutte revêtue d'un bi-couche et abîmée par de violentes pluies d'orage en 2006 sera rénovée prochainement avec une couche d'enrobé.
- Pour le chemin de Biagoutte, une demande d'aide dans le cadre de dotations de l'état est en cours.
- Un alignement de blocs de granit canaliser les flux de véhicules sur la partie stabilisée de la Place des Fêtes. Sur proposition de la commission, une zone d'agrément sera aménagée le long du cimetière.
- Concernant les travaux sur chemins forestiers, une deuxième tranche d'un programme pluriannuel de 26 000 € financés à 50% par des fonds nationaux et européens est attribuée. Les travaux se dérouleront durant cet été et concernent le chemin de la Vaurière jusqu'à la place du Petit Haut, le chemin reliant la route de la Chambrette et les forêts situées vers le Mont et le chemin de Nalterain à la Hingrie.

2. Travaux de bâtiments

- Le plus gros projet réside en un réaménagement complet de la mairie-école avec accès handicapés, escaliers de secours pour les étages, création de nouveaux espaces d'enseignement, mise aux normes des éclairages de secours et rénovation de la salle du conseil et des mariages. Les travaux ont démarré en juillet pour un achèvement en fin d'année. Coût des travaux : 125 000 € TTC
- Une étude pour installation d'un chauffage bois alimentant tous les bâtiments à proximité de la place (écoles, pompiers, salle de musique, services techniques, église et mairie) a été réalisée. Une faisabilité existe avec un amortissement sur une dizaine d'années. Une décision sera prise en fin d'année pour la réalisation en fonction des financements obtenus

3. Equipements divers

- Pour 2006, on retiendra la rénovation complète de l'électrification des cloches (moteurs et commandes). Concernant l'église, une demande de rénovation des orgues a reçu l'approbation du conseil. Les travaux seront programmés en 2008 pour plus de 45 000 € TTC.
- A noter également l'achat d'une armoire coupe-feu pour protéger les registres d'état civil et les registres des délibérations pour 3700 €
- L'éclairage public de la rue du Couty est réalisé de même que le câblage des réseaux de France Télécom en souterrain. Le câblage du réseau de télédistribution est prévu ultérieurement
- 2007 verra se poursuivre les améliorations pastorales en cours au Rain de l'Annot, au col de Fouchy et à la Hingrie.

4. Travaux au camping

- Pour 2006, on retiendra la mise en place de cinq chalets pour diversifier l'offre d'hébergement.



Ca s'est passé il y a 100 ans

Ca s'est passé il y a 100 ans

Le bois ne rapporte pas !

Le 17 février 1907, sachant que les coupes de bois n'ont rapporté que 7357.32 marks sur 12 000 marks prévus pour le remboursement du prêt consenti pour la construction de l'usine, le conseil demande de n'effectuer qu'un ½ remboursement. Il décide de voter une coupe extraordinaire de 20 000 marks pour 1908 (6000 pour le remboursement de la deuxième moitié de l'emprunt, 3000 pour la construction de la chapelle de la Hingrie et 11 000 de « fonds d'exploitation » appelé maintenant ligne de trésorerie).



Plus de 20 bûcherons à la Hingrie en 1907

Le 17 mars, le conseil cède à l'entrepreneur Schroth de Ste Marie aux Mines des pierres de construction pour la maison du directeur de l'usine à 20 marks le mètre.

Refus de création d'une nouvelle classe

Le 12 mai, après s'être informé sur la force, c'est à dire sur le nombre d'élèves de chacune des cinq classes, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande du président de la Haute Alsace aussi longtemps que le nombre d'élèves dans les deux classes moyennes soit si peu considérable. (28 élèves dans la 2^{ème} classe des filles et 24 élèves dans la 2^{ème} classe des garçons).

Dans la même séance, il est décidé de traiter les planchers de toutes les salles de classes à l'huile de Dustless.

Le 14 juillet, le maire informe le conseil d'une lettre de l'inspecteur des écoles qui donne les raisons de la demande d'ouverture d'une classe. Le conseil reste sur sa position et n'ouvrira une 3^{ème} classe de garçons que lorsque la nécessité absolue l'exigera.



Un journalier et sa hotte en bois

Le 16 octobre, le conseil décide de verser aux garde champêtres 1 M par jour durant 24 jours avant la vendange.

Le 8 décembre, vote d'une gratification de 100 marks à l'instituteur M Paschali pour devoir faire cours à la Hingrie depuis le 21 octobre.

Création d'un marché aux légumes

Le village compte alors 1525 habitants et avec la construction de l'usine, plus de 200 ouvriers ne travaillent plus à Lièpvre ou Ste Marie et n'ont plus la possibilité d'acheter les fruits et légumes aux dits marchés. Le conseil demande l'érection d'un marché dans la rue de l'église chaque jeudi. Le conseil précise que seront exposés en vente tous les produits de l'agriculture comme légumes, fruits, œufs, beurre, volailles.... mais pas d'articles de commerce comme viande, étoffe, épicerie.



La corvée de peluche !



L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

----- Rapport annuel 2006 -----

Bilan de la consommation

Nous avons consommé 32 485 m³ en 2006 contre 33 722 en 2005 soit une consommation en baisse de 3.66%. La consommation journalière moyenne a été de 89 m³. Les recettes en 2006 étaient de 73 317 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 45 612 € dont 5406 € de participation à l'investissement de la station d'épuration de Sélestat. Un emprunt de 40 000 € a été contracté en 2006 portant la dette par habitant à 137 €.

	Années	2005	2006
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		805	803
Volumes d'eau facturés		33722	32485
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		711	709
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		29206	28655
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		86.6	88.2
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		88.3	88.3
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		715	745

Production et état du réseau

Pas de problème d'alimentation en eau potable en 2006. Au mois d'août, le trop plein de la Vaurière alimentait toujours le réseau de Lièpvre. En 2006, 44285 m³ sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière contre 46815 m³ en 2005 soit 150 litres par jour et par habitant en moyenne. On a constaté et réparé une fuite en juillet. Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) s'est amélioré à 75%. La consommation moyenne facturée sur Rombach est de 110 litres par jour et par habitant.

Potabilité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie). La qualité bactériologique est satisfaisante. Elle est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de dissolution des métaux des conduites. La ressource en eau est bien protégée des apports en nitrates. (teneur inférieure à 6.5 mg/l avec une norme à 50 mg/l). En 2006, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire suivante : « **L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Toutefois, elle est agressive pour les installations sans incidence directe pour la santé** ».

Les tarifs

Les tarifs communaux sont toujours stables. La redevance à l'agence de bassin reste stable en 2006 mais diminue en 2007.

années	2005	2006	2007
Eau	0.960	0.960	0.960
Assainissement	0.610	0.610	0.610
redevance à l'agence de bassin	0.665	0.665	0.606
redevance de prélèvement	0.016	0.016	0.016
Redevance au fond national			
total (prix au m3)	2.251	2.251	2.192
location semestrielle du compteur	4.120	4.120	4.120

Le traitement des eaux usées

Véolia assure la gestion de la station d'épuration de Sélestat par le biais d'une délégation de service publique. A compter du 1^{er} janvier 2007, le coût du traitement sera de 0.69 € HT soit 0.73 € TTC/m³. Il faut ajouter le coût de location de la STEP et celui de la gestion des réseaux soit 12 et 5 cents. Pour Rombach, le coût du traitement sera de l'ordre de 26 000 €. Compte tenu de l'excédent actuel, cette charge pourra être absorbée sans augmentation du prix de l'eau.



Précautions à prendre

RAPPEL : L'eau est distribuée avec une pression pouvant être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries. **Un clapet anti-retour est également préconisé.**

Création du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Vu le code de la santé publique,
Vu le code de l'environnement,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-1 et suivants,
Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable aux services publics industriels et commerciaux,
Vu l'étude de zonage d'assainissement, approuvée par la commune le 6 décembre 2004.

Considérant que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer ce service.
En voici le règlement :

Article 1^{er} :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de ROMBACH LE FRANC est créé, à compter du 12 juin 2006 sous la forme de régie directe.

La commune de Rombach le Franc est chargée d'effectuer les visites de bon fonctionnement, la vérification de la conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.

Article 2 :

Le SPANC ne prendra pas en charge l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Article 3 :

Un règlement intérieur du service public d'assainissement non collectif, destiné à déterminer les relations entre les usagers du SPANC et le service, en fixant les droits et obligations de chacun, est adopté et annexé à la présente. Il sera affiché et communiqué à tous les usagers du service à l'occasion de la première visite.

Article 4 :

Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes proviennent de redevance à la charge des usagers du SPANC. Une redevance forfaitaire de 40 € sera perçue auprès du propriétaire dès que la visite de bon fonctionnement sera réalisée. Le conseil pourra être amené à se prononcer sur l'évolution du montant de la redevance annuellement.



Les décisions du conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2006

1347°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 MARS 2006

1348°) CREATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1349°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2005

1350°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

1351°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2005

1352°) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Mise en place d'un site bilingue sur Rombach et regroupement du monolingue sur Lièpvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au regroupement pédagogique à compter de la rentrée de septembre 2006 **sous réserve de la mise en place et de la prise en charge du transport par le département.**

SOLLICITE le département du Haut Rhin pour la mise en place du transport entre les deux sites scolaires.

1353°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2005

1354°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 du budget camping

Suite à la construction de HLL et afin d'anticiper quelques dépenses imprévues, il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits.

N'ayant pas suffisamment de crédits aux comptes prévus, le maire propose deux ouvertures de crédit de 20 000 € au compte 21 et de 5 000 € au compte 23. Afin d'équilibrer le budget, il est prévu un emprunt correspondant de 25 000 € au compte 16.

1355°) RENOUELEMENT AGREMENT GARDE CHASSE

Monsieur Jean Pierre SITTLER adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 a sollicité la préfecture en vue du renouvellement de **Monsieur Guy FRECHARD demeurant 10, rue du La Vaurière à Lièpvre**, en tant que garde chasse privé.

1356°) VENTE DE TERRAIN

M Pierre FRECHARD de l'atelier du Val d'Argent a fait l'acquisition de la scierie BERGER en 1999. L'arpentage s'est fait en deux étapes et seule la vente de la scierie a été réalisée. Après s'être rendu compte que 3 parcelles jouxtant sa propriété sont encore propriété de la commune de Rombach le Franc, M Pierre FRECHARD sollicite le conseil afin de régulariser cette situation. Le prix de vente était fixé à 3400 F l'are en 1999.

Le Maire propose de finaliser cette vente au profit de M Pierre FRECHARD de l'Atelier du Val d'Argent au coût 1999 réactualisé 2006.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre les terrains désignés ci-dessus à M Pierre FRECHARD de l'Atelier du Val d'Argent au prix de 600 € l'are soit 1848 €.

CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à la vente de ces dits terrains.

PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

1357°) DIVERS

1) Point sur l'activité de la CCVA

Festival des arts numériques avec le but de mise en place de poste de télétravailleurs dans le Val d'Argent. Une vingtaine d'artiste ont exposé leurs œuvres sous forme de tableaux, de site internet, de film ou d'effet sonore ou visuel.

Tellure avance normalement avec plus de la moitié des galeries creusées. Une visite du chantier est prévue le 17 juillet en après midi. Une réflexion doit être menée sur la mise en place d'une fiscalité mixte.

2) Modification des statuts de la CCVA

Les services de l'état ont demandé de préciser les compétences de la CCVA. Les statuts doivent être validés avant mi août par les conseils municipaux



3) Modification du POS

Afin de préciser la réglementation et de pouvoir régulariser certaines situations présentant un intérêt général pour la commune, les modifications du POS sont toujours possibles jusqu'en 2010.

4) Sentier du Couty

Considérant que le sentier ne peut pas déboucher sur la rue du Couty, le conseil décide de ne pas donner de suite à l'arpentage réalisé.

5) Inscription aux maisons fleuries

Les inscriptions sont à faire en mairie jusqu'au 2 juillet. Par ailleurs, le jury régional se déplacera sur Rombach pour une éventuelle 2^{ème} fleur.

6) Divers

Deux bancs seront posés à proximité des croix de Biagoutte et de Bestegoutte
Le dégagement de l'arrière de la place sera fait afin de prévoir la mise en place du marché paysan pour le 20^{ème} anniversaire de la Fête en Val d'Argent.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2006

1358°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUIN 2006

1359°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

1360°) DIVERS

1. Habitations Légères de Loisir du camping

Les travaux sont achevés depuis fin juin et les cinq chalets sont opérationnels. Le coût définitif est de l'ordre de 260 000 € HT.

2. Itinéraires VTT

Les itinéraires VTT mis en place au niveau intercommunal font l'objet d'une mise à jour et seront labellisés FFC. Pour Rombach, il n'y a pas de changement sur le circuit passant par le Creux Chêne et la Chambrette. Pour le tour de la Hingrie, le circuit passera par l'auberge de Pierreusegoutte au lieu d'emprunter le vallon et sera sans changement pour le reste.

3. Nouveau refuge de la SPA

Le nouveau refuge sera situé en bordure de la RD 81 entre Ebersheim et Scherwiller. Il sera construit par la communauté des communes de Sélestat avec des conventions financières avec les communes concernées. Le coût prévisionnel est de 1.282 M€ TTC, ce qui portera la cotisation de 0.23 € à 0.72 € par habitant soit pour Rombach une participation de 590 € contre 190 € actuellement.

Le conseil municipal donne un avis de principe favorable au projet.

4. SYMTESE

Présentation du rapport annuel sur le fonctionnement du Syntèse. Le rapport est consultable en mairie.

5. Regroupement pédagogique intercommunal

Un courrier d'information sur la mise en place du RPI, cosigné des deux maires, sera adressé aux familles courant août.

6. Divers

Un grand bravo pour l'organisation de la 20^{ème} Fête en Val d'Argent.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2006

1361°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2006

1362°) RAPPORT ANNUEL 2005 DE LA CCVA

1363°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2005 AU BUDGET GENERAL

Le collège REBER de Ste Marie aux mines a organisé un voyage d'une semaine, soit sept jours, en Allemagne en juin dans le cadre d'une classe bilingue. Quatre collégiens Rombéchats ont participé à ce voyage. La participation étant de 6 € par jour et par élève, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 168 €.

1364°) DIVERS

1. Camping « Les Bouleaux »

Une opération de promotion est à prévoir pour la saison 2007. Par ailleurs, une orientation sera prise pour développer le stationnement à l'année avec un tourisme de proximité.

2. Eau potable

Après réparation de la dernière fuite, la consommation du village est tombée à moins de 110 m³ par jour. La production des sources est restée cette année supérieure à 180 m³ par jour.

3. Fleurissement

Après une saison en demi-teinte, l'objectif d'une deuxième fleur n'a pu être atteint. La commune a néanmoins reçu un encouragement pour cette deuxième fleur en 2007.

4. Regroupement pédagogique intercommunal

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions même si tous les parents ne sont pas d'accord avec ce regroupement. Sans cette réorganisation, les effectifs en monolingue en primaire seraient tombés



en dessous du seuil de maintien des deux classes. Une réunion avec les élus de Lièpvre est prévue afin de finaliser les participations de chaque commune au regroupement.

5. Travaux

Tous les travaux de voiries sont terminées. L'appel d'offre est lancé concernant les travaux de réseaux secs (éclairage, téléphone et câble) rue du Couty. L'accès pour personne à mobilité réduite est reporté en 2007 avec la rénovation de la salle du conseil.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2006

1365°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2006

1366°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'investissement avant le vote aux budgets 2007

1367°) TARIFICATIONS 2007

1368°) RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT

1369°) PROJETS DE TRAVAUX 2007 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire propose divers travaux de voiries à savoir : les travaux du chemin de la Biaise à 15 000 €TTC, ceux du chemin de Naugigoutte à 84 700 €TTC et ceux de Biagoutte à 45 300 €TTC. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de la part du département dans le cadre de la voirie communale classée dans le domaine public.

1370°) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

1371°) DIVERS

1) Extension parking Espace R Hestin

Suite à la vente de la propriété de M Boulanger, le conseil émet un avis favorable pour l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue pour création de places de parking.

2) Chaufferie Bois

M Gnaedig pose la question de l'étude concernant le bois énergie. Malgré la hausse des cours du bois, le conseil décide de finaliser cette étude.

3) Préparation des fêtes de Noël

La préparation de la salle se fera le mercredi 6 décembre à 14h.

4) Aménagement de la Place de fêtes

Réunion de la commission sur place le vendredi 17 novembre à 16h.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2006

1372°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2006

1373°) INDEMNITES POUR PAIEMENT DES DROITS AUX DIFFERENTS PROPRIETAIRES

Le Maire rappelle que le produit de la chasse est reversé aux propriétaires et propose d'attribuer une indemnité pour paiement des droits aux différents propriétaires dans la limite de 8% du produit de la chasse. Cette indemnité est défalquée du produit reversé aux propriétaires. Elle concerne à la fois les services administratifs de la mairie et de la Trésorerie. L'indemnité porte sur des loyers de 15 374 €.

1374°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2007

L'Office National des Forêts propose l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes HT à **127 730 € pour 2751 m3** ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de **7780 € pour 982 m3**.

Les crédits correspondants à ce programme de travaux à inscrire au budget 2007, soit **62 272 €HT** dont **36 460 €HT** de travaux d'investissement et **25 812 €HT** de travaux d'entretien

1375°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 du budget Général

Suite à un volume de chablis et de bois scolytés plus important que prévu, les prestations aux entreprises forestières sont en augmentation. Le maire propose de prévoir une dépense supplémentaire de 20 000 € qui sera couverte par des recettes supplémentaires de vente de bois de 20 000 €. Concernant le reversement des droits de chasse aux propriétaires, il y a lieu de prévoir une dépense supplémentaire couverte par les produits de chasse.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir une dépense supplémentaire au compte 16 pour couvrir un remboursement de caution pour dégâts de gibiers.

1376°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 du budget Eau-Assainissement



Afin de permettre le remboursement du nouvel emprunt contracté cette année, le maire propose une ouverture de crédit au compte 16412 – remboursement d'emprunt de 2000 €. Cette dépense sera couverte par le compte 678 autres charges exceptionnelles.

1377°) BAISSÉ DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION

le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTÉ** la proposition de diminution de l'attribution de compensation à hauteur maximum pour Rombach le Franc de 5847 € à compter de l'année 2007 étant entendu que cette diminution sera ajustée en fonction des bases d'imposition de taxe professionnelle et des dotations 2007 de la CCVA

1378°) MODIFICATION DES COMPETENCES DU SYMTESE

le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition de modification des statuts comme suit :
L'article 2 des statuts du SYMTESE est complété ainsi :

« Le Syndicat Mixte est compétent pour les collecteurs intersyndicaux suivants :
- le poste et la conduite de refoulement reliant Mutterholtz à la station d'épuration,
- le poste et la conduite de refoulement reliant Ebersheim à la station d'épuration,
- le poste et la conduite de refoulement du collecteur de délestage de Sélestat, reliant l'aval de Sélestat route de Mutterholtz à la station d'épuration,
- le poste et la conduite de refoulement, reliant l'aval de Sélestat quai de l'III à la station d'épuration. »

1379°) DIVERS

1. Remerciements

Le président du conseil de fabrique remercie le conseil pour sa participation à la rénovation du système électrique des cloches.

2. Remplacement du conseiller « Défense »

Fabien Kieffer remplace Christian Guerre en tant que conseiller « Défense »

3. Assainissement : traitement des eaux usées

Suite au raccordement à la station de Sélestat, une participation supplémentaire de 0.67 € / m³ sera demandée pour le traitement des eaux usées. Le coût annuel sera de l'ordre de 19 000 €. Ce coût sera intégré au budget eau – assainissement sans augmentation du prix de l'eau.

4. Estimation des domaines

Les domaines ont fixé le prix du terrain en zone UC à 60 € le m².

5. Terrain d'assise du collecteur AEP de l'ancienne maison forestière de la Hingrie

Une proposition au prix de 500 € l'are (prix du terrain non constructible à proximité immédiate d'habitation). L'emprise est de l'ordre de 50 m² soit 250 €.

6. Promotion et inauguration du camping « les Bouleaux »

L'inauguration des chalets est prévue le samedi 5 mai à 11h.

Concernant la promotion, une plaquette sera éditée pour un coût de ? €, la conception de la maquette étant faite en interne. Des bandeaux publicitaires à définir en fonction des coûts financiers sont prévus sur internet.

7. Scierie ASF de Ste Croix aux Mines

Richard Marchal demande de précision sur l'arrêté concernant la scierie ASF. ASF est un client de la commune et plusieurs Rombéchants y travaillent. Le maire fait part au conseil de son optimisme car suite à une réunion en préfecture, une solution est en cours.

8. SMICTOM

Jacques Gnaedig s'inquiète des augmentations importantes en termes d'investissement et de fonctionnement prévues par la nouvelle politique du Smictom et ne comprend pas que les élus du Smictom ne réagissent pas plus. De même, il considère que les provisions sont trop importantes.

9. Fermeture de la boucherie Marchand

Le conseil s'inquiète de cette fermeture consécutive, dans le cadre d'une succession, à une obligation de mise aux normes sanitaires financièrement trop importantes pour un petit commerce de proximité.

Cette situation de couperet est d'autant plus incompréhensible que ce commerce exerce son activité ainsi depuis de nombreuses années avec, par ailleurs, des produits d'excellente qualité

10. Jumelage avec le Haine Jonction au Yukon

Le maire fait part au conseil des contacts qu'il a avec le directeur de la francophonie du Yukon qui habite Whitehorse. En effet, plusieurs Rombéchants des familles Jacquot et Birkel sont partis au Yukon avant 1900 et ont fondé un comptoir de commerce et de chasse au bord du lac Kluane sur la route de l'Alaska et des mines d'or. De nombreux descendants habitent toujours cette région et principalement à Haine Jonction qui est une bourgade de 1200 habitants

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 200

1380°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2006

1381°) ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain le long du CD 48 de 16.5 m sur 4 m de profondeur soit 66 m² à détacher des parcelles **734, 735 et 844 section 11** au prix de 6000 € l'are soit 3960 €.



1382°) PRIX DES PRODUITS FORESTIERS

1383°) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006

1384°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2007 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **14518 €** (13465 € en 2006).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **1600 €** sera versée au CCAS et **400 €** au GAS. Une subvention de **3000 €** est proposée au Comité des Fêtes à l'occasion de la « Fête en Val d'Argent » et de **500 €** pour la descente du Col de Fouchy.

Une subvention de **2500 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1500 €** sont proposés pour l'organisation du concours des maisons fleuries. La participation à la ronde des fêtes est de **420 €**. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide exceptionnelle de **2000 €** est accordée au comité de la Cavalcade de Lièpvre-Rombach le Franc pour le 20^{ème} anniversaire du comité.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Goutte pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année.

Par ailleurs, afin de soutenir la musique Cécilia dans le recrutement, une aide de **100 €** est reconduite pour les élèves inscrits à l'école de musique avec un engagement moral des parents sur une adhésion à la musique Ceacilia de trois ans minimum.

1385°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2007

Sur proposition du maire, il est proposé au conseil municipal de conserver les taux 2006.

Désignation des Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	730 000 €	8.05%	58 765 €
Taxe Foncière Bâti	550 000 €	9.22%	50 710 €
Taxe Foncière Non Bâti	51 000 €	45.45%	23 180 €
TOTAL			132 655 €

1386°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS 2007

1387°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE EN BOIS ENERGIE

Le Maire propose de lancer une étude sur la possibilité d'utiliser du bois au niveau énergétique. Un appel d'offre a été lancé et c'est le cabinet Therm Elec Ingénierie qui propose la meilleure offre pour 2660 € HT. Afin de financer cette étude, nous sollicitons une aide de la région et de l'ADEME à hauteur de 40% chacun.

1388°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de réaliser les travaux décrits ci-dessus à la maison forestière pour un montant de 8096.09 € HT et **SOLLICITE** auprès du département du Haut Rhin une subvention aussi élevée que possible pour aider au financement des dits travaux.

1389°) DIVERS

1. Marchés publics

Ci joint la liste des marchés de plus de 3000 € attribués en 2006

2. Remerciements

Le maire remercie officiellement les généreux donateurs pour le financement du repas de nos anciens dans le cadre du CCAS.

Il fait également part des remerciements de la section locale du Club Vosgien pour l'aide attribuée dans le cadre de la numérisation des sentiers balisés.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2007

1390°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2007

1391°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2006

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Robert STOUVENOT, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs des **Budgets de l'exercice 2006**.

1392°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006



1393°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006

1394°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2007 AU BUDGET GENERAL

Une subvention de **50 €** est proposée pour l'association « Eltern » qui organise un spectacle bilingue.

Une aide de **150 €** est accordée au Lycée Louise Weiss pour un voyage de cinq jours pour 5 élèves de Rombach

1395°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2006

1396°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget général

Suite à la vente de la scierie BERGER en 1998, il y a lieu de prévoir une régularisation budgétaire concernant l'avance financière attribuée par le département et imputée alors en fonctionnement.

1397°) MODIFICATION DU P.O.S.

Le maire expose au conseil les quelques problèmes d'inadéquation au règlement de la zone NC (agricole) du POS tels que la prise en compte des piscines et des conditions de reconstruction.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme permet d'engager une procédure de modification lorsqu'on ne porte pas atteinte à l'économie du plan et qu'on ne modifie pas le zonage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'engager une procédure de modification du POS

ACCEPTE la proposition de l'ADAUHR

SOLLICITE une aide du conseil général du Haut Rhin

CHARGE le maire de lancer toutes les démarches nécessaires

1398°) BAISSSE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Depuis 2004, le régime de TPU est en place au niveau intercommunal. En 2005, la CCVA a du faire face à une diminution de TP de l'ordre de 400 000 €. Des compensations de l'état et des recettes supplémentaires au travers de la dotation de développement rurale ont néanmoins permis de boucler les budgets malgré la prise en compte de nouvelles charges de fonctionnement suite à la mise en place de nombreux services à la population (médiathèque, petite enfance, transval, passerelle emploi services...). En date du 4 décembre 2006, le conseil municipal a donné son accord pour une diminution de l'attribution de compensation à hauteur maximum pour Rombach le Franc de 5847 € à compter de l'année 2007 étant entendu que cette diminution sera ajustée en fonction des bases d'imposition de taxe professionnelle et des dotations 2007 de la CCVA.

En date du 11 avril 2007, le conseil communautaire demande à chaque conseil de valider le montant définitif de la réduction et celui de la nouvelle compensation prenant effet à compter de l'année 2007.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition de diminution de l'attribution de compensation pour Rombach le Franc de 5262 €. Le montant de l'attribution de compensation avec effet à compter de l'année 2007 sera dorénavant de 28233 €.

1399°) DEMANDE DE SUBVENTION DGE Rénovation du chemin rural de Biagoutte

1400°) LOCATION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de louer à **Monsieur SCHILDKNECT Hubert**, domicilié, Lieu-dit Prérébois à Rombach-le-Franc, le terrain cadastré :

Section 7 parcelle 235 d'une superficie de 1ha 38a 90ca de landes à l'exclusion du chemin existant sur la partie supérieure qui devra rester ouvert.

Le montant de la concession de terrains s'élève à **11.23 € l'ha et 6.63 € l'ha supplémentaire pour l'année 2007.**

1401°) DIVERS

1. Démission d'une conseillère

Pour des raisons professionnelles, Marie Claude CONREAUX a souhaité donner sa démission du conseil municipal. Le maire la remercie pour le travail effectué durant six ans au service de la commune.

2. Remerciements

Le président du comité de la cavalcade remercie le conseil pour l'aide apportée pour le 20^{ème} anniversaire.

3. Nettoyage de printemps

Richard Marchal retrace le journée de nettoyage. Il y a de moins en moins de détritrus. Il regrette la faible participation des conseillers et les sollicite pour l'an prochain

4. Location de caravane



Afin de pouvoir héberger la nouvelle gardienne du camping sur place, le conseil donne son accord pour la location d'une caravane équipée à hauteur de 200 € par mois.

5. Portes ouvertes au SMICTOM

Le SMICTOM d'Alsace Centrale organise des journées « portes ouvertes » les 5 et 6 mai de 10h à 18h de 200 € par mois.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2007

1402°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2007

1403°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 du budget « Camping »

Afin de permettre la finition des travaux et principalement le branchement électrique, le maire propose une ouverture de crédit aux comptes 21(acquisitions) et 23 (travaux) de 2000 € . Ces dépenses seront couvertes par un emprunt complémentaire de 4000 €.

1404°) RENOVATION DES ORGUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de les remettre en bon état de fonctionnement, les orgues Schwenkedel de 1935 de l'église paroissiale Ste Rosalie nécessitent une rénovation complète.

Un devis chiffre les travaux de relevage à 38 075 € HT soit 45 537.70 € TTC. Le Maire propose d'inscrire cette rénovation au budget 2008 et de solliciter auprès des partenaires une subvention la plus élevée possible.

1405°) DIVERS

1. Point sur les travaux et les financements

Chemin de la Blaise : Les travaux de reconstruction du mur de soutènement ont été réalisés en régie pour environ 2000 €.

Chemin de Naugigoutte : la demande de subvention auprès du CG 68 est en cours.

Chemin de Biagoutte : accord de financement dans le cadre de la DGE

Chemins forestiers : démarrage des travaux prochainement

Maison forestière : accord des financeurs et permis accordé ; travaux en cours

Mairie école : les résultats des offres sont conformes aux prévisions de l'architecte et se chiffrent maîtrise d'œuvre comprise à 120 000 € TTC pour une prévision budgétaire de 125 000 € TTC

2. Point sur l'activité de la CCVA Attribution de compensation

Le prévisionnel 2008 de la CCVA fait apparaître une diminution des recettes de 185 000 €. Sachant qu'il n'y a pas d'économie à faire dans le fonctionnement sauf à supprimer des services, ce qui n'est pas la volonté des élus, il reste deux solutions pour couvrir ce montant : soit diminuer les Attributions de Compensation ou mettre en place une fiscalité mixte. Le conseil communautaire est majoritairement favorable à la diminution des AC mais la délibération requiert l'unanimité pour être valable. Après la diminution de 5262 € portant le montant à 28233 €, le prévisionnel porte la diminution complémentaire maximum à 2700 €.

Ville et Pays d'art et d'histoire

Dans le cadre du label, une premier visite est programmée le 24 juillet sur Rombach le Franc.

3. Achat de terrain

Terrain Reling parc 111 section 7 de 20.24 ares à Naugigoutte.

Le conseil donne son accord pour faire une proposition d'acquisition à hauteur de 15 € l'are en laissant la priorité aux voisins.

4. Mise aux normes du refuge du Club Vosgien de Lièpvre Rombach le Franc

Une demande de mise aux normes du refuge est faite en mairie pour un montant de travaux de 13 542.91 € TTC. La participation communale pourrait s'élever à 20%. Afin de prendre une décision, le conseil sollicite le maire pour demander les statuts et les comptes financiers de l'association.

5. Conseil d'école maternelle

Mireille Boubel fait part de quelques petits travaux d'entretien à réaliser. Par ailleurs, une demande d'acquisition de matériels d'éducation physique pour 1500 € est faite par les enseignantes dans le cadre des programmes obligatoires.

6. Aire de jeux place des fêtes

Suite à la décision de la commission d'installer une aire de jeu à l'arrière de la place des fêtes, Robert Stouvenot fait part de son opposition à ce projet si le stationnement des Poids Lourds n'est pas interdit sur la place, les manœuvres pouvant s'avérer dangereuses.



Les tarifs communaux pour 2007

LES SERVICES COMMUNAUX		2006	2007
ORDURES MENAGERES			
sur circuit	1 personne	142.07	142.07
	2 personnes	229.03	229.03
	3 pers. et plus	303.74	303.74
	résidence secondaire	229.03	229.03
	commerces	378.45	378.45
	petits commerces	229.03	229.03
	autres usagers	94.31	94.31
hors circuit	1 personne	85.24	85.24
	2 personnes	137.45	137.42
	3 pers. et plus	182.24	182.24
	résidence secondaire	137.42	137.42
	commerces	227.07	227.07
	petits commerces	137.42	137.42
	EAU et ASSAINISSEMENT		
par m3	eau	0.960	0.960
	assainissement	0.610	0.610
	red. agence bassin	0.665	0.606
	red de prélèvement	0.016	0.016
	red. fond national		
	total (prix au m3)	2.251	2.251
	loc. compteur semestre	4.12	4.12
CONCESSION DE TERRAIN			
tarif annuel	moins de 1 hectare	11.01	11.23
	par ha supplémentaire	6.50	6.63
	passage	22.05	22.49
	source	32.82	33.48
	Prise d'eau avant réservoir	108.24	110.41
	abri de chasse	57.73	58.89
	Droit de place (par passage)	8.07	8.23
	Prix au m ²	2.61	2.66
Services valorisés (CSC)			
LOCATION ENGINS COMMUNAUX			
tarif horaire	bulldozer	62.00	64.00
	pelle mécanique	62.00	64.00
	camion	45.00	46.00
	ouvrier supplémentaire	15.50	15.50
CONCESSION DE CIMETIERE			
tarif annuel	15 ans (1mx2m)	35.87	36.59
	15 ans (2mx2m)	70.68	72.09
	30 ans (1mx2m)	70.68	72.09
	30 ans (2mx2m)	139.87	142.67

CAMPING			
tarif journalier	Caravane	1.60	1.65
	Camping car	2.75	2.80
	Tente	0.80	0.85
	Voiture	1.60	1.65
	Moto	0.90	0.95
	Adulte	2.30	2.35
	Enfant (-7 ans)	1.30	1.35
	Douche	0.00	0.00
	Electricité tarif 1 (4A)	1.30	1.35
	Electricité tarif 2 (8A)	1.70	1.80
	Electricité tarif 3 (13A)	2.10	2.20
CAMPING			



tarif semaine pour « HLL »	Haute saison (15 juillet / 15 août)	360.00	360.00
Tout compris	Intersaison (déb juin –fin sept)	310.00	310.00
Taxe de séjour en plus	Basse saison	280.00	280.00
Week-end	Intersaison	210.00	210.00
ou du lundi au vendredi	Basse saison	160.00	160.00
	Journée supplémentaire	50.00	50.00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20
tarif mensuel pour "garage"	mai juin septembre (8A)	100.00	100.00
(10% de réduction si contrat	mai juin septembre (13A)	120.00	120.00
à l'année payable en avril)	juillet août (8A)	200.00	200.00
	juillet août (13A)	213.00	213.00
	autres mois	33.00	33.00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20
Photocopies			
	A4	0.20	0.25
	A3	0.40	0.50
SAPIN DE NOEL			
Epicéa	Moyen	2.50	2.50
	Grand	5.00	5.00
Sapin Noir	Petit		4.00
	Moyen		8.00
Nordmann	Petit	10.00	10.00
	Moyen	15.00	15.00
BOIS DE CHAUFFAGE			
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	31.10	35.00
	Chêne (stère)	31.10	35.00
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.20	6.50
	Feuillus rondins (stère)	3.90	4.00
	BIL (m3)	22.00	30.00
	Petit rondin	0.00	0.00
plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)		500.00
	Sapin (m3)		250.00
SALLE POLYVALENTE			
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)			
avec cuisine	Pers. extérieures et Nouvel an	260.00	265.00
	Rombéchants	130.00	132.00
	Associations	76.00	78.00
sans cuisine	Personnes extérieures	108.00	110.00
	Rombéchants	76.00	78.00
	Associations	59.00	60.00
Electricité	F/Kwh	0.20	0.22
Téléphone	F/unité	0.20	0.22
JOURNEE			
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	158.00	162.00
	Rombéchants et associations	87.00	89.00
	Usage commercial	180.00	190.00
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	140.00	142.00
	Rombéchants et associations	66.00	68.00
	Usage commercial	158.00	162.00
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	87.00	89.00
	Rombéchants et associations	50.00	52.00
	Usage commercial	140.00	142.00
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	70.00	71.00
	Rombéchants et associations	33.00	34.00
	Usage commercial	124.00	126.00

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.



DE NOUVEAUX SERVICES

RETRAITES, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les repas de l'APA chez vous : **03 89 73 24 47**
c'est bon, c'est frais et c'est tellement plus simple !

Chaque jour, le « porteur » de l'APA vous apporte à domicile un repas préparé spécialement pour vous dans les meilleures conditions. Réduisez le volume de vos courses et le temps de cuisine, avec l'APA, l'heure du repas devient vraiment un moment de plaisir et de détente.

Info-contact :

APA – service de soutien à domicile du « Val d'Argent et Vignoble »
70, rue du 3 Décembre – 68150 RIBEAUVILLÉ



« **Allô Seniors 68** » un numéro de téléphone unique pour répondre à toutes les questions concernant les seniors du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Découvrez aussi le site Internet d'Allô Seniors www.alloseniors.fr et posez vos questions en direct à l'adresse électronique suivante info@alloseniors.fr

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

DU NOUVEAU : Catalogue en ligne et portage à domicile

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement.

Contact : à la médiathèque au **03 89 58 35 85**

LE RESEAU CABLE ET LE HAUT DEBIT

Le haut débit est disponible sur le câble : **03 89 58 54 30**

TRANSVAL

Un seul appel la veille avant 12h : **03 89 58 71 94**

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.

Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ».

Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA

10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM

Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : jlchrist@wanadoo.fr



LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;
Renseignez-vous : Claude AVRY 5, rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

Tél. : 03 89 58 11 28

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines à partir de 14h ou sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)
36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX

Permanences à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines
les 4^{ème} lundis de 8h30 à 11h30. **Tél. : 08 21 10 67 67**

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Une permanence est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis matins de 9h à 11h30 à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs
13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

Estimateurs de dégâts de « gibier rouge »

Dégâts prairies :

M Roger HUMBERT – 30 Petite Lièpvre – Ste Marie aux Mines

Dégâts bois et forêts :

M Frédéric BURGER – 8, rue de Horbourg – 68340 Riquewihr

ALCOOLIKES ANONYMES

Création de l' « **Amicale de la croix bleue de Colmar et environs** ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact individuel - tél. : 03 89 58 44 28

Réunion hebdomadaire les lundis à 20h Eglise St Jean - 8a, avenue de Rome à Colmar

Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des hôpitaux civils de Colmar le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico social

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au **03 89 12 47 47**



LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent **au siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus tous les premiers vendredis du mois.**

Contact : 03 89 58 83 45

Ravalement des façades

Bilan 2006 : 8 ravalements réalisés pour un montant de plus de 60 000 € TTC de travaux aidés à hauteur de 2354 € de la commune et 3000 € du conseil général et de la CCVA.
Pour 2007, seuls deux projets seront financés par la CCVA et le CG 68. Par contre, la commune aide tous les projets dans la limite de 300 €.

RAPPEL DES CRITERES D'AIDE

La Communauté des Communes et le département du Haut Rhin participent à certaines rénovations de façades visibles de la rue. Les participations maximales sont de 700 € avec un plafond cumulé de 30% du montant total des travaux.

A ces aides s'ajoute une participation complémentaire de la commune de **10 %** plafonnée à 300 € du montant des travaux effectués par entreprise ou **15 %** de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

Par ailleurs, pour vos ravalements de façades, la communauté des communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

Contact : Marion SCHMITT au 03 89 58 83 45



RECYCLAGE = ECONOMIE

COLLECTE DU VERRE

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Le service est maintenu par le SMICTOM. Une benne est à disposition quatre fois par an sur la place des fêtes.

COLLECTE DES HUILES MINERALES (huiles pour moteur uniquement)

Les huiles sont à amener en déchetterie

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE

Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.

Les batteries de voiture doivent être déposées à la déchetterie et non sur la place des fêtes.

Pour les encombrants, un numéro vert : le 0 800 80 41 75 est à votre disposition pour un enlèvement « gratuit » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la **déchetterie est gratuitement à votre disposition** les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 28 février)

Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.

DU NOUVEAU A LA DECHETERIE

La collecte est étendue aux déchets ménagers spéciaux comme les solvants, les détergents, les peintures, les décapants, les produits phytosanitaires. Ces déchets doivent être déposés dans un contenant étanche.

RAPPEL : Pas de verre ni dans les bacs bruns ni dans les verts et pas de sacs fermés dans la brune

Les **bouteilles** dans les **conteneurs** place des fêtes, le **verre cassé**, verre, vitre, miroir à la **déchetterie**





Mise en place du transport par bus

Regroupement pédagogique intercommunal

L'enseignement bilingue à parité était pratiqué dans les écoles de Lièpvre et de Rombach sans vision à long terme. On trouvait sur Lièpvre et Rombach un enseignement en maternelle parfois en classe, parfois en section et l'enseignement bilingue en primaire était en totalité sur Lièpvre. Il était sur Rombach à la mise en place du site bilingue. Si l'engouement pour le bilingue devenait plus important, il y avait risque de fragilisation des effectifs en primaire sur Rombach avec éventuellement la mise en place d'une classe unique.

Suite à la demande de l'inspection académique dans le but de mettre en place une gestion plus rationnelle et plus lisible de l'enseignement bilingue, deux réunions d'information à destination des parents d'élèves sont organisées. Le 19 mai 2006, 75% des parents émettent un avis de principe favorable à une nouvelle organisation de l'enseignement à condition de mettre en place un transport entre les deux écoles. Le coût de ce transport sera pris en charge par le conseil général du Haut Rhin qui alloue également une aide de 1350 € pour l'acquisition d'outil pédagogique en langue allemande.

L'organisation du regroupement

Les effectifs 2006 étaient les suivants :

En maternelle, 36 élèves de Lièpvre et 15 de Rombach suivent un cursus bilingue, ce qui permet de créer 2 classes de 25 élèves environ. En élémentaire, on retrouve les 38 élèves bilingues de Lièpvre soit également 2 classes.

Le regroupement permet de créer un site bilingue sur Rombach avec deux classes maternelles et deux classes élémentaires.

Le site monolingue de Lièpvre comprend trois classes maternelles pour 83 élèves dont 8 de Rombach et sept classes élémentaires pour 164 élèves dont 31 de Rombach.

Pour la rentrée 2007, les effectifs sont en augmentation en élémentaire avec une projection de 45 élèves et plus de 60 élèves à la rentrée 2008.

Les horaires

Afin de minimiser les coûts de transport, les horaires sont calés en fonction des transports scolaires desservant le collège et le lycée de Ste Marie aux Mines.

Matin	Horaires Transport Début des cours	Lièpvre	Rombach	Lièpvre			
		8h05	8h12 8h20	8h20 8h25			
		Midi	Fin des cours		Rombach	Lièpvre	Rombach
			Horaires Transport		11h50 11h55	11h55 12h05	12h12
Après-midi	Horaires Transport Début des cours	Lièpvre	Rombach	Lièpvre			
		13h13	13h20 13h25	13h28 13h35			
		Soir	Fin des cours		Rombach	Lièpvre	Rombach
			Horaires Transport		15h55 16h00	16h05 16h08	16h15

Le lieu de rassemblement est situé devant le préau de l'école maternelle

En début de cours, l'accompagnement des maternelles dans le bus est assuré par une assistante maternelle de Lièpvre et aux sorties des classes par une de Rombach.

Il n'y a pas d'accompagnement systématique des élèves en classes élémentaires.



Histoire : Les commerces en 1900

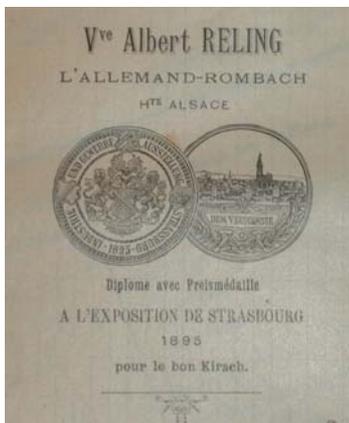
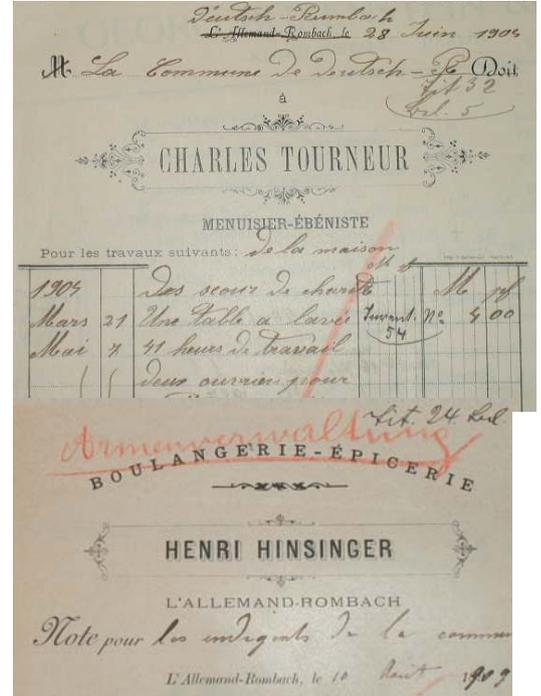
Le commerce a bien évolué sur Rombach. Vers 1900, le village vivait pratiquement en autarcie. Les habitants trouvaient sur place tout ce que la terre ne pouvait donner et qui était indispensable.

On dénombrait ainsi plusieurs menuisiers-ébénistes :

Charles Tourneur, Edouard Leromain, Hippolyte Didierjean, Emile Humbert des boulangers-épiciers : Henri Hinsinger, des maréchaux ferrants, charrons, serruriers et mécaniciens : Joseph Herrbach père et fils, Auguste Helmbacher, Henri Fladry, Albert Feil, Pierre Blanck, des scieurs et



des charpentiers : Joseph Guerre, A. Aubry, de nombreux restaurateurs : Stouvenault, Leromain, des entrepreneurs : Michel Petitdemange, les cordonniers Camille et Henri Hug, Achille Guiot, des commerces d'articles de mode et de piété : Albert Reling sans compter les nombreux bistrotts



Atelier de Joseph Herrbach au pied du Col de Fouchy

On trouvait également toutes les activités liées à l'agriculture, à la vigne et à l'exploitation de la forêt. Ci après quelques scènes d'autrefois.



Un attelage de bœufs à Pierreusegoutte



Cordonniers et sabotiers



La rue principale et une voiture à échelles



LES EVENEMENTS MARQUANTS

Les 100 ans de la musique Cecilia



Placé sous la baguette d'Isabelle Marchal depuis plus de 17 ans, notre « musique » est toujours très dynamique. Tout au long de l'année, elle agrémente les moments forts : cavalcade, fête des mères, 1^{er} mai, concerts apéritifs, cérémonies commémoratives.... Pour ce centenaire, une exposition de photos a retracé la vie de la société. Cette journée du centenaire se voulait également être une incitation à l'apprentissage de la musique et à la pratique d'un instrument au sein d'une fanfare. Pour rester performant, il faut être suffisamment nombreux et recruter sans cesse. Pour aider au recrutement, une aide financière communale est accordée aux nouveaux élèves qui suivent les cours de l'école de musique. Jeunes parents, laissez vous tenter, inscrivez vos enfants, ils prendront plaisir à jouer d'un instrument et vous serez fiers d'eux et Rombach sera fier de sa « musique ».

Les 20 ans du comité de la Cavalcade de Lièpvre – Rombach le Franc

Pour ses 20 ans, le comité a organisé un week-end carnavalesque de grande ampleur. Après un samedi avec défilés dans les communes du Val d'Argent accompagné des enfants des écoles, la cavalcade du dimanche a rassemblé plus de 40 chars, groupes, fanfares et Guggemusiks.



Le 5 mai 2007 : Inauguration des HLL au camping



Les invités autour de la municipalité



Arrivée des éléments par la route

L'idée a germé au sein de l'association du massif vosgien au début des années 2000 : créer un hébergement typique du massif en utilisant du bois du massif et s'adaptant facilement au terrain. Suite à un concours d'architecte, le « montagna » était né. Des prototypes furent construits, améliorant la fonctionnalité et l'esthétique. Enfin, la première série prend forme dans les ateliers Sertelet de Provençères et nos 5 chalets sont assemblés sur le camping « Les Bouleaux » en juin 2006.



Les éléments en cours d'assemblage



Couper du ruban par la sénatrice Catherine Troendlé



Une cuisine tout équipée

D'une surface de 36 m², ils sont équipés de tout le confort sanitaire et deux chambres à coucher pour adultes et enfants offrent 4 possibilités de couchage. Une cuisine avec réfrigérateur, lave-vaisselle, plaques de cuisson et four électrique complète l'ensemble.

Enfin, les 5 chalets disposent de la télévision par le câble et d'une prise internet haut débit. Le coût de l'opération se monte à 251 484 €HT dont 201 187 € d'aide de l'Europe pour 50%, de la région et du département.



Le départ à la retraite de Mme Antzenberger



Gérante du camping depuis le 1^{er} août 1981, Mme Antzenberger s'est totalement investie dans la gestion du camping communal. En période de forte affluence, elle n'hésitait pas à « prêter » sa pelouse pour accueillir tous les campeurs. Créée en 1976 dans le cadre du 1^{er} contrat de pays mais ouvert depuis la saison 1977 suite à la sécheresse de 1976, le camping a

évolué au fil des années. Une deuxième tranche, la création de nouveaux blocs sanitaires, la création d'un local d'accueil et d'une salle et enfin la mise en place des chalets font que notre camping participe au développement touristique de notre vallée.



En cadeau, quoi de plus naturel qu'un parasol pour se dorer au soleil !

Le départ à la retraite de Bruno Conraux

Bûcheron depuis 1969, Bruno Conraux a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2007. Il a connu, avec les périodes d'intérim, plus de 20 gardes-forestiers. Le premier était M Fleury à la maison forestière de la Hingrie puis Bernard Conreaux qui resta en poste 23 ans.



Le jeune retraité et son épouse entourés des agents de l'ONF anciens et actuel.



Pour ses loisirs, un vélo tout chemin remplacera sa tronçonneuse !

En janvier 2002, il intègre le sivu forestier de Lièpvre Rombach. Durant ces 38 années, les techniques ont beaucoup évolué, le matériel également mais Bruno est toujours resté un bûcheron de grande qualité et d'une conscience professionnelle indéfectible.



LES AMELIORATIONS PASTORALES

Depuis 2005, quatre nouvelles améliorations pastorales sont en cours. Ces travaux bénéficient d'un financement de 80 % avec une participation de 20% de travaux en régie communale ou par l'exploitant agricole ; ce qui fait que ces opérations sont sans aucun coût financier pour la commune.

Devant Barançon à la Hingrie avec comme partenaire agricole : Laurent MARCHAL

Il s'agit d'un défrichage sur 5.5 ha sur la colline Devant Barançon.
Montant des travaux : 9388.85 € TTC.



Ouverture des paysages sur la route du Col de Fouchy



Devant barançon

A Pierreusegoutte avec comme partenaire agricole : Didier WILLEMIN

L'opération consiste au défrichage de 2 ha en aval de la route du col de Fouchy vers Pierreusegoutte.
Montant des travaux : 13929.00 € TTC.



Ouverture à Belhengoutte

Au Prérébois avec comme partenaire agricole : Hubert SCHILDKNECHT

Défrichage de 1.7 ha à Belhengoutte.
Montant des travaux : 5340.38 € TTC.

Au Rain de l'Annot avec comme partenaire agricole : Isabelle SCHULZ

Pose de clôtures et d'un abri pour pâturage du Rain de l'Annot sur 5.65 ha.
Montant des travaux : 17220.43 € TTC.



Au Rain de l'Annot avec les chèvres



Panorama depuis le chemin de Prérébois

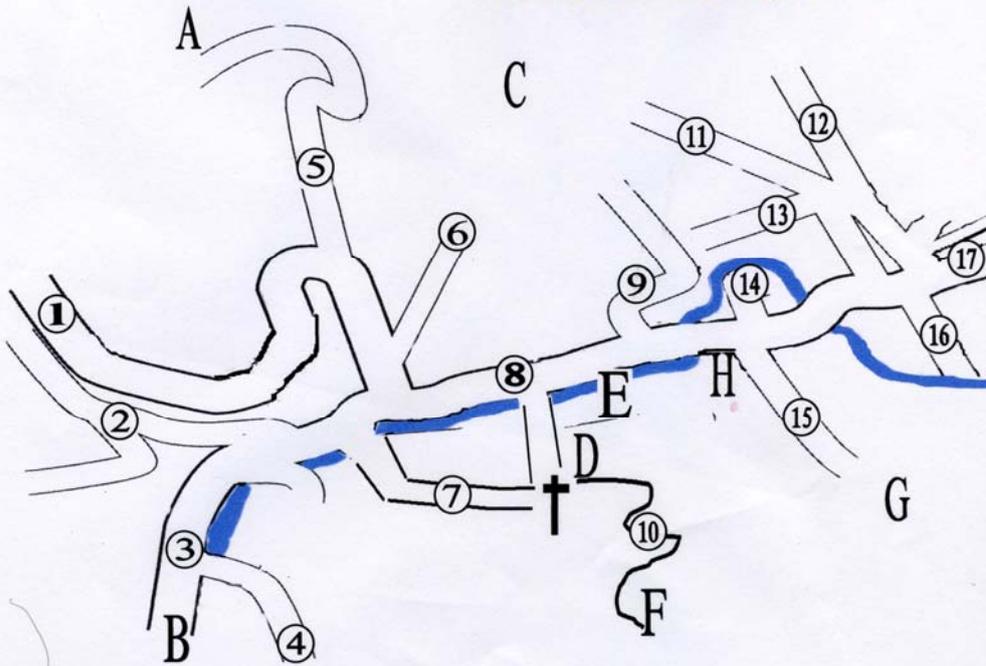


Partez à la découverte de votre village en effectuant ce petit jeu.

Attribuez le bon numéro ou la bonne lettre à sa référence

Emplacement	lettre	Rue ou Chemin	numéro	Rue ou Chemin	numéro
Prérébois		de La Vaurière		de Naugigoutte	
Cheval Poirier		des Beaux Champs		de la Hingrie	
vers le Camping		de la Chambrette - Osières		du Général de Gaulle	
Place des 4 Routes du Lot		du Col de Fouchy		des Battants	
Place des Anciens Combattants		de Pierreusegoutte		du Moulin	
Grotte de Lourdes		du Feignet		de la Biaise	
Sacré Coeur		du Rain d'Anot		de Hargoutte	
Espace Raymond Hestin		de Lièpvre		de la Creuse des Vignes	
		du Couty			

ROMBACH LE FRANC



Vu panoramique de Rombach depuis la Sacré Coeur



ENVIRONNEMENT ET MAISON FLEURIES

Le Palmarès du Fleurissement 2006

Hors concours : Serge Frantz et Marie France Entzmann

1^{er} prix : Elisabeth Jacquot

2^{ème} prix : Joseph Conreaux et Alain Chappuis

Puis dans l'ordre avec une note supérieure à 15/20

Jean Pierre Herment
Robert Stouvenot
Lysiane Neumann
Anne Marie Benoit
Dominique Roehn
Joseph Roché
Georges Crespin
Annie Antzenberger
Michel Mittelheiser
Claude Zanin
Gaby Zensz
Ginette Wenger
Suzanne Lotz
Dominique Antzenberger



« Prix cantonaux » (avec une note supérieure à 18/20)

➤ Serge Frantz et Jacquot Elisabeth.

Elisabeth Jacquot a, par ailleurs, obtenu un prix au niveau départemental. Bravo !

N.B. Il existe par ailleurs de très belles réalisations qui ne sont pas classées car pour participer au concours, l'inscription est obligatoire.

La circulation en forêt communale

La recrudescence du nombre de motos et quads, augmentation du pouvoir d'achat aidant, induit de plus en plus de nuisances dans le village et plus particulièrement en forêt communale.

Si sur Rombach, la totalité des chemins forestiers n'est pas interdite à la circulation, celle-ci est par contre réglementée.

- La circulation y est interdite la nuit en vertu du code forestier.
- Les véhicules non homologués (motos de compétition, moto non immatriculée, quad non homologué) n'ont pas le droit d'y circuler (des stades clos leur sont spécialement réservés) Par ailleurs, il faut savoir que ces véhicules ne sont jamais assurés sur route ou chemin.
- Mis à part sur les grands chemins carrossables, la circulation de véhicule à moteurs est interdite et en particulier sur les pistes de débardage, « schleifs » et limites de parcelle.
- Hors forêt, la circulation de véhicule à moteur est interdite sur les chemins de moins de 2 m de large (cas du Rain de l'Annot ou du sentier de la Baise par exemple).

Il est bon de rappeler que la circulation sur un chemin interdit est passible d'une amende de 4^{ème} catégorie (135 €) et la circulation en forêt d'une contravention de 5^{ème} classe (1500 €).

Il faut également rappeler que des dérogations existent pour tout ce qui concerne les travaux forestiers ou pour la pratique de la chasse par exemple.



NOS JOIES, NOS PEINES

LES NAISSANCES DE 2006

DUCROCQ Valentine Lynda Camille De DUCROCQ David et VAMPARYS Lynda	née le 14 février 2006 à Sélestat
GUERBER Ethan Esteban De GUERBER Bernard et STAEBLER Jennifer	né le 25 février 2006 à Sélestat
FRAY Marion Prudence De FRAY Gabin et LEGRAND Anne Céline	née le 27 février 2006 à Sélestat
FOFANA Mohamed De FOFANA Abdoulaye et DIAKHITE Cice	né le 16 juin 2006 à Sélestat
UMBDENSTOCK – MISTRETTA Nathan De UMBDENSTOCK Laurent et MISTRETTA Mariella	né le 25 août 2006 à Sélestat
BERSON Martin Hugues Pierre De BERSON Pierre et WENTZO Pauline	né le 10 novembre 2006 à Sélestat
BARATTA Angello Paolo De BARATTA Laurent et BURNET Bénédicte	né le 25 novembre 2006 à Strasbourg

LES MARIAGES DE 2006

DEYBER Philippe et MARTIATO Céline	le 3 juin 2006
BRETTNACHER Patrick et HOTZ Patricia	le 1 ^{er} juillet 2006
WASSLER Fabrice Albert Auguste et STOUVENOT Valérie Jeanne	le 5 août 2006
COMINI Pascal François et HESTIN Muriel Catherine	le 26 août 2006
PARMENTIER Philippe et ANTZENBERGER Dorothee Blandine	le 2 septembre 2006
VERMANDE Stéphane Jean-Claude et HARROUET Cécile Linda Jacqueline	le 23 septembre 2006

NOCES D'OR

LAMAZE Yvan et JACQUOT Gisèle le 3 août 2006

NOCES DE DIAMANT

HINSINGER Henri et Ezilda le 27 avril 2006

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2006

94 ans de notre doyen Célestin JACQUOT	né le 26 mai 1912
95 ans de notre doyenne Marcelline TOURNEUR	née le 3 avril 1911

LES DECES DE 2006

SCHLERET veuve PROPECK Marie	décédée le 11 mai 2006
VERDUN Marie Cyrille Edouard	décédé le 15 mai 2006
FEIL Henri Lucien	décédé le 30 mai 2006
BOHLINGER veuve WARY Marie Louise	décédée le 6 août 2006
JACQUOT Célestin	décédé le 30 octobre 2006
KAUFMANN née LAMAZE Christine	décédée le 8 novembre 2006

